



CA du Centre de la Martinique (Siren : 249720061)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Fort-de-France
Arrondissement	Fort-de-France
Département	Martinique
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	27/12/2000
Date d'effet	01/01/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Athanase JEANNE-ROSE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Immeuble Cascades III - place François Mitterrand
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	BP 407
Code postal - Ville	97204 Fort-de-France cedex
Téléphone	05 96 75 82 72
Fax	05 96 75 87 06
Courriel	infos@cacem-mq.com
Site internet	www.agglo-centemartinique.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	redevance enlèvt déchets industriels
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	redevance assainissement-vsmt transports

Population

Population totale regroupée	159 688
Densité moyenne	907,83

Périmètre

Nombre total de communes membres : 4

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
972	Fort-de-France (219722097)	82 030
972	Le Lamentin (219722139)	40 920
972	Saint-Joseph (219722246)	16 579
972	Schoelcher (219722295)	20 159

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 32

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales
 -
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion
Développement et aménagement économique
- Création, développement et aménagement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Activités sportives
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
- Transport scolaire
- Plans de déplacement urbains
- Etudes et programmation
Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie
- Parcs de stationnement
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Autres
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
972	SM du parc naturel régional de la Martinique (259720019)	SM ouvert	382 294
972	Syndicat martiniquais pour le traitement et la valorisation des déchets (259720084)	SM fermé	382 294
972	SM pour le transport collectif en site propre (259720092)	SM ouvert	159 688

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)